



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS

SOCIETE EN FORMATION

Nous CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2.037.713.591 EUR, dont le siège social est à LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

certifions par la présente que nous avons reçu la somme de 2500,00 €
(Deux Mille Cinq Cent Euros).

par virement

émis par SOCIETE ORTEGAL

demeurant LEGEVIN - 7 Chemin de Mane Yehann - 56690 NOSTANG

en sa qualité de fondateur de la société 2L IMMO 17

Société par Actions Simplifiée (SAS) en formation, dont le siège social sera situé :
KERAET - 56690 LANDEVANT

pour être portée au compte spécial intitulé : "Société 2L IMMO 17
en formation souscriptions du capital".

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire conformément à l'article L 225-5 du code du commerce (SA, SAS, SCA)

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A RENNES

Le 02/01/2026

Signature habilitée + cachet du Centre d'Affaires





CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS

SOCIETE EN FORMATION

Nous CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2.037.713.591 EUR, dont le siège social est à LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

certifions par la présente que nous avons reçu la somme de 2500,00 €
(Deux Mille Cinq Cent Euros).

par virement

émis par SOCIETE KALOUPITOM

demeurant KERAET - 56690 LANDEVANT

en sa qualité de fondateur de la société 2L IMMO 17

Société par Actions Simplifiée (SAS) en formation, dont le siège social sera situé :
KERAET - 56690 LANDEVANT

pour être portée au compte spécial intitulé : "Société 2L IMMO 17
en formation souscriptions du capital".

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire conformément à l'article L 225-5 du code du commerce (SA, SAS, SCA)

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A RENNES

Le 02/01/2026

Signature habilitée + cachet du Centre d'Affaires

